

Avis d'Appel Public à Concurrence

Publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire en vue d'une exploitation économique

Activité projetée : Exploitation d'un restaurant
Port concerné : La Pointe Rouge
Référence dossier : MEC04-2025-PR

Autorité compétente :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Développement des ports de plaisance
Immeuble CMCI ascenseur B 6ème étage
2, Rue Henri Barbusse - 13001 MARSEILLE
mec.dpm@ampmetropole.fr

Objet du contrat d'Autorisation d'Occupation Temporaire :

Mise à disposition d'une surface de terre-plein bâti et de terre-plein non bâti (terrasse) pour l'exploitation d'un restaurant.

Lieu d'exécution :

Port de la Pointe Rouge, mise à disposition :

- d'un terre-plein bâti pour une surface totale de 251,50 m².
- d'un terre-plein non bâti pour une surface totale de 33,23 m²

Localisation parcelle :

Conférer plan Règlement de Consultation

Procédure de passation :

Mise en concurrence avec négociation

Conditions de participation :

Production de pièces administratives, financières, techniques, et professionnelles détaillées dans le **Dossier de consultation (*)**.

(*) Le **Dossier de consultation** comprend principalement :

- Le Règlement de consultation qui précise : les conditions de participation, le cadre de proposition souhaité, les modalités de dépôt des offres et les critères d'analyse, les modalités de sélection du candidat retenu, le plan de localisation et des précisions sur l'objet de l'occupation.
- L'Annexe 1 du Règlement de Consultation, appelée Recueil de l'offre du candidat.
- L'Annexe 2 du Règlement de Consultation, appelée Liste des documents requis.
- Le plan des locaux.
- La grille tarifaire en vigueur.

Retrait du dossier de consultation :

Sur <https://ampmetropole.fr/metropole/concertations-et-appels-a-projets/dpm-mise-en-concurrence-mis/>

Dépôt du dossier de consultation :

Exclusivement à : mec.dpm@ampmetropole.fr

Date et heure limite de dépôt : jusqu'au : **22/04/2025** à 18h00 terme de rigueur